

FICHE F – AFFECTATION EN 2NDE GT ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Culture et création design, Culture et pratique de la danse, Culture et pratique de la musique, Brevet de technicien Métiers de la musique, 2DE GT options arts

Traitement des candidatures

Ces enseignements peuvent être demandés indépendamment de la zone de desserte de l'élève.

■ L'affectation en 2de GT option Culture et création design

Les élèves qui sont intéressés par cette option sont invités à se rendre à un entretien d'information dans le cadre de la procédure PassCCD (cf. **circulaire PassPRO/PassCCD : dispositif d'accompagnement à l'orientation – Réf. 2025-SAIO-2**). Des entretiens peuvent également être organisés à distance. Il revient aux établissements de choisir les modalités.

Les priorités d'affectation tiennent compte des avis émis par l'établissement d'origine et l'établissement référent.

Les candidatures sont départagées selon les moyennes disciplinaires annuelles du LSU (Livret scolaire unique). Si la demande excède la capacité d'accueil prévue, et toute chose étant égales par ailleurs, afin de favoriser la mixité sociale, les élèves boursiers sont priorisés

Le vœu doit être saisi au plus tard le **MARDI 26 MAI 2026**, date de fin de saisie des vœux soumis à commissions.

Cette option conduit au baccalauréat technologique Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A).

■ L'affectation en 2de GT options Culture et pratique de la danse, et Culture et pratique de la musique

Ces deux options conduisant au baccalauréat technologique Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD), sont soumises à l'acceptation du dossier de l'élève par le conservatoire ou l'école de danse.

A l'issue de la pré-sélection des élèves par l'établissement d'accueil, ce dernier fait parvenir la liste des élèves ayant obtenu un avis favorable à la DSDEN concernée avant le mercredi 27 mai 2026. L'IA-DASEN procède à l'affectation.

Département d'origine	Secrétariat IEN-IO
Yvelines	ce.ia78.ieniio@ac-versailles.fr
Essonne	ce.ia91.ienio@ac-versailles.fr

■ L'affectation en 2de Brevet de Technicien Métiers de la musique (BTMM)

L'élève intéressé par cette formation doit passer des tests d'entrée en 2de BTMM organisés par l'établissement d'accueil (Jean-Pierre Vernant, Sèvres, Hauts-de-Seine). Ces tests correspondent à une évaluation d'un niveau de fin de premier cycle de conservatoire qui peut avoir été acquis par d'autres biais.

A l'issue de la pré-sélection des élèves par l'établissement d'accueil, ce dernier fait parvenir la liste des élèves ayant obtenu un avis favorable à la DSDEN concernée avant le mercredi 27 mai 2026. L'IA-DASEN procède à l'affectation.

Département d'origine	Secrétariat IEN-IO
Hauts-de-Seine	ce.ia92.io@ac-versailles.fr

L'affectation en 2de GT option Arts

Dans le cadre de la réforme du lycée, les élèves peuvent bénéficier de parcours de formation variés et élargis associant les arts au numérique, aux sciences, aux médias, au champ économique, aux champs des humanités (lettres, histoire-géographie, langues, philosophie).

Le choix d'un enseignement artistique en seconde dans un établissement permettant d'accéder à l'enseignement de spécialité en première est déterminant pour le projet de parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et constitue, à ce titre, une des voies de la réussite au lycée et au-delà dans la poursuite d'études.

Le choix de ce parcours fait l'objet d'une procédure particulière.

Deux modalités

1. Pour les élèves dont l'option souhaitée est offerte dans leurs lycées de secteur, le vœu est saisi dans le service en ligne par la famille ou dans AFFELNET-Lycée par le chef d'établissement. Bien saisir le code vœu spécifique de la 2de GT avec option (MEF spécifique). Aucune fiche pédagogique n'est nécessaire pour cette situation.
2. Les élèves dont l'option souhaitée n'est pas offerte dans leurs lycées de secteur peuvent candidater dans le service en ligne ou dans AFFELNET-Lycée en renseignant le code vœu spécifique. Ils doivent également renseigner la « [Fiche pédagogique n°11](#) : choix d'un enseignement artistique pour une entrée en 2GT ».

En parallèle de la saisie des vœux, le chef d'établissement d'origine, après consultation des professeurs, porte un avis sur la demande (FAVORABLE / RESERVE).

Cet avis, qui témoigne de la motivation du candidat et de sa capacité à réussir dans un parcours artistique, peut être utilisé pour départager plusieurs candidats en cas de tension à l'affectation.

Le chef d'établissement d'origine transmet ensuite la liste des élèves qui ont formulé un vœu pour une option artistique **en rang 1 ou en rang 2 si le rang 1 correspond au vœu CCD** au secrétariat des IEN-IO pour affectation, avec copie au correspondant de la DAAC, qui apportera son expertise sur les candidatures envoyées.

La liste des élèves sera transmise **au plus tard LE JEUDI 28 MAI 2026.**

Cette liste doit être hiérarchisée et complétée de **l'avis du chef d'établissement.**

Les chefs d'établissement classent les **élèves boursiers** qui ont formulé un vœu pour une option artistique en rang 1 en tête de classement.

A réception, un examen des candidatures sera alors réalisé en DSDEN.

En cas de tension à l'affectation, les élèves du secteur ont une priorité absolue. Si nécessaire, ils sont départagés selon leur statut ou non de boursier, les **boursiers** étant prioritaires.

Procédure : cf. tableau ci-dessous

Vœu de l'élève	Dans ou hors Lycée de secteur	Modalités d'affectation	Saisie dans le SLA ou Affelnet (code vœu)
Options proposées en 2GT exclusivement, non poursuivies en EDS dans l'établissement demandé - Musique - Histoire des Arts - Arts Plastiques	Proposées dans le lycée de secteur	Pas de fiche spécifique Non dérogatoire	Saisie avec code vœu 2GT « classique » + établissement
	Non proposées dans le lycée de secteur		
Options proposées en 2GT et poursuivies en EDS en 1re et Tale dans l'établissement demandé - Musique - Histoire des Arts - Arts Plastiques	Proposées dans le lycée de secteur	Pas de fiche spécifique Non dérogatoire	Saisie avec code vœu spécifique (art) + établissement
	Non proposées dans le lycée de secteur	Fiche n°11 Dérogatoire	
Options proposées en 2GT poursuivies ou non en EDS en 1re et Tale dans l'établissement demandé - Cinéma - Théâtre - Danse	Proposées dans le lycée de secteur	Pas de fiche spécifique Non dérogatoire	Saisie avec code vœu spécifique (art) + établissement
	Non proposées dans le lycée de secteur	Fiche n°11 Dérogatoire	

Correspondants de la DAAC en DSDEN :

- Yvelines : Emmanuelle Alatterre ce.ia78.culture@ac-versailles.fr
- Essonne : Severine Rouault severine.rouault@ac-versailles.fr
- Hauts-de-Seine : Elise Phalipaud elise.phalipaud@ac-versailles.fr
- Val d'Oise : Sophie Davieau-Pousset : Sophie.Pousset@ac-versailles.fr & Ouardia Sedrati ouardia.sedrati@ac-versailles.fr

Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée

En cas de non utilisation du service en ligne Affectation, les vœux sont recueillis à l'aide de la fiche de recueil de vœux, puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Remarque :

- Le nombre de places pour ces enseignements étant limité, l'élève doit nécessairement formuler **d'autres vœux** incluant le ou les vœux de 2de GT non contrainte du ou des lycées de sa zone géographique de desserte.

Pour saisir les vœux (Cliquez sur le lien pour accéder directement aux fiches)

[Fiche 1](#) : Recueil des vœux affectation post 3e pour les familles n'utilisant pas le service en ligne Affectation

[Fiche 11](#) : Choix d'un enseignement artistique pour une entrée en 2de GT

[Fiche 15A-Fiche 16A-Fiche 17A-Fiche 18A](#) : Carte des sections européennes, des langues vivantes C rares et des formations à recrutement spécifique (par département)

[Fiche 15D-Fiche 16D-Fiche 17D-Fiche 18D](#) : Carte des enseignements artistiques (par département)

[Fiche 21](#) : Tableau des coefficients des notes par champs disciplinaires pour les élèves relevant du palier 3e

Vous pouvez retrouver également l'ensemble des fiches techniques sur la [page Affelnet-Lycée Versailles](#).

Les fiches de recueil de vœux et pédagogiques sont téléchargeables au format PDF modifiable.